
LE PLAN ECOPHYTO EN 2018-2019 EN BREF

JANVIER 2020

Principales actions menées en 2018 et 2019

1. Réduire toujours plus les risques et les impacts sur l'environnement et la santé

- > **Non-renouvellement au niveau européen** de l'approbation de 38 substances préoccupantes en 2018-2019, avec une **opposition systématique de la France à toute prolongation pour les substances particulièrement à risque** (avec critère d'exclusion)
- > **Décision nationale** d'interdire tous les produits contenant du **métam-sodium** ou de **l'époxiconazole** ; entrée en vigueur de l'interdiction des **néonicotinoïdes** ; interdiction des deux substances présentant des **modes d'action identiques aux néonicotinoïdes** en 2020
- > **Renforcement de la protection des agriculteurs** avec lancement en 2018 d'une **campagne d'information sur les équipements de protection individuels (EPI)**, qui sera complétée en 2020
- > **Renforcement de la protection des riverains** à compter du 1^{er} janvier 2020
- > Financement d'actions de recherche pour renforcer les connaissances sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement (2 M€ dédiés)
- > **11 projets et études financés pour 2 M€** en 2018-2019 sur les impacts sur la santé des populations et des travailleurs

2. Rechercher et développer des alternatives aux produits phytosanitaires

- > **15 M€ cumulés** mobilisés en 2018 et 2019, pour financer des **projets de recherche** sur : **les leviers territoriaux** pour réduire l'utilisation et les risques des produits phytopharmaceutiques, des **outils d'aide à la décision et le développement du biocontrôle à risque faible, la robotique en matière de gestion des adventices, l'optimisation du couplage entre préventif et curatif, des méthodes d'évaluation de la durabilité des alternatives** aux produits phytopharmaceutiques
- > **2 expertises collectives** lancées en 2020 sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les couverts permanents
- > **6 M€** en 2018-2019 pour financer les **41 nouveaux projets du réseau DEPHY EXPE** sur 6 ans pour **développer des systèmes à très bas niveau de recours aux produits phytopharmaceutiques**

3. Tester en situation réelle et évaluer des alternatives aux produits phytosanitaires

- > **3 000 fermes pilotes DEPHY** pour tester en grandeur nature, dont 120 exploitations de lycées agricoles
- > **Des réductions significatives de l'indice de fréquence de traitement** (de - 14 % en grandes cultures jusqu'à - 43 % en horticulture par rapport à la référence moyenne 2015-2017)
- > **59 actions standardisées Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) validées et publiées** dont 22 nouvelles en 2018 et 2019, se déclinant en 891 références commerciales dont 338 intégrées en 2018 - 2019

4. Renforcer les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires pour traiter quand et où il faut

- > **705 794 certificats individuels professionnels produits phytopharmaceutiques** « CERTIPHYTO » délivrés entre 2010 et le premier semestre 2019
- > Surveillance des ravageurs des plantes : 15 000 parcelles observées en 2018 à un rythme hebdomadaire par près de **4 000 observateurs** contribuant au Bulletin de santé du végétal.
- > **Obligation d'un conseil indépendant de toute vente de produits phytosanitaires** à compter du 1^{er} janvier 2021.

5. Diffuser les alternatives dans des collectifs promouvant des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques et par la réforme du conseil

> 396 groupes reconnus « 30 000 », depuis 2016 dont 193 en 2018 - 2019

> 7,5 M€ consacrés à l'accompagnement de ces groupes en 2018

> Des sites web de partage des connaissances sur la transition agro-écologique en augmentation d'audience :

- plus de 17 000 visites mensuelles, en 2019, sur le portail de la protection intégrée des cultures EcoPhytoPIC (+ 45 % / ref 2017) ;
- autour de 30 000 visites mensuelles, en 2018, sur le site Jardiner Autrement (+ 30 % / ref 2017) ;
- près de 6 000 visites mensuelles, en 2018, sur le site EcoPhyto pour les professionnels des espaces verts (+ 21 % / ref 2017).

6. Dans les « JEVI », accompagner la transition vers le « zéro pesticide »

> 224 nouvelles communes labellisées « Terres saines » en 2018 - 2019

> Plus de 500 sites labellisés « Ecojardin » (attestant d'une gestion écologique) fin 2019

7. Une déclinaison régionale du plan ECOPHYTO, au plus près du terrain

> 30 M€ annuels mobilisés en moyenne de 2016 à 2019 selon des feuilles de route établies dans chacune des régions et actualisées en 2019

> 70 % de ces crédits dédiés aux investissements matériels en 2018, 54 % sur la période 2016-2018

> Plus de 200 actions de communication régionales menées en 2018-2019 (1,7M€)

8. Une meilleure coordination nationale

Le préfet Pierre-Etienne Bisch a été nommé coordonnateur interministériel du plan de sortie du glyphosate et du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux produits phytosanitaires. Il préside la task-force mise en place pour coordonner et déployer les actions du plan de sortie du glyphosate.

La première synthèse semestrielle de la mission du préfet Pierre-Etienne Bisch a été publiée en juillet 2019. Elle a pour objectif d'informer le grand public des travaux en cours et des avancées de ces deux plans⁽¹⁾.

Résultats concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Les variations de la quantité de substances actives (QSA) et du NODU (nombre de doses unités), d'année en année, sont à considérer avec précaution : il s'agit des données de vente et non d'utilisation ; par ailleurs, compte tenu des modalités de centralisation des données, ces indicateurs sont calculés avec plusieurs mois de décalage ; enfin pour les produits de biocontrôle, il est vraisemblable que les chiffres minorent la réalité des ventes (en lien avec une sous déclaration pour cette catégorie de produits).

L'objectif du Gouvernement est à la fois de réduire les quantités totales de produits phytosanitaires vendus en usages agricoles et non agricoles (en dehors des produits de biocontrôle à risque faible⁽²⁾) et plus particulièrement les quantités de produits les plus préoccupants ; d'augmenter la part de produits de biocontrôle à risque faible à usages agricoles et non agricoles ; d'augmenter la part d'agriculteurs engagés dans des démarches certifiées de réduction des produits phytosanitaires reconnues par l'Etat (AB, HVE).

Résultats 2017/2018

> Tous produits et usages confondus

La QSA totale, tous produits et usages confondus, est de 85 876 tonnes en 2018 : - 3 % entre 2016 et 2017, + 21 % entre 2017 et 2018, + 22 % entre 2009-2011 et 2016-2018 (moyenne triennale)

Les principales substances vendues sont : le soufre (16 % des ventes 2018, produit de biocontrôle à risque faible utilisable en agriculture biologique) et le glyphosate (11 % des ventes 2018).

(1) À retrouver sur : <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-et-glyphosate-etat-davancement-des-plans-dactions-au-31-juillet-2019>

(2) Les produits de biocontrôle sont des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. La liste des produits de biocontrôle dits « à risque faible » est publiée par la direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle écarte des produits contenant certaines mentions de danger (à l'instar du cuivre).

> **Produits à usages agricoles** (hors produits de biocontrôle à risque faible qui regroupent l'essentiel des produits utilisables en agriculture biologique et hors traitements de semences).

Ces usages agricoles représentent 74 % de la QSA totale. Ces évolutions sont de : - 3 % entre 2016 et 2017, + 23 % entre 2017 et 2018. Certains produits sont utilisés en agriculture biologique, tel le cuivre (3 % de la QSA).

Les évolutions du **NODU agricole** (hors biocontrôle à risque faible et traitements de semences) sont proches de celles de la QSA : - 6 % entre 2016 et 2017, + 24 % entre 2017 et 2018, + 25 % entre 2009-2011 et 2016-2018 (en moyenne triennale).

Parmi ces produits, la QSA a diminué pour les substances les plus préoccupantes : - 15 % pour les CMR 1 et - 9 % pour les CMR 2 entre 2009-2011 et 2016-2018 (en moyenne triennale).

Ces évolutions peuvent s'expliquer par une combinaison de facteurs : des conditions climatiques 2018 favorables aux maladies fongiques au printemps et aux insectes durant l'été ; une hausse de la redevance portant sur les produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2019 qui a sans doute conduit à des achats anticipés fin 2018 (effet stock) ; le déploiement de l'agriculture biologique (une partie des produits étant comptabilisée dans cet indicateur) ; des délais inhérents aux changements de pratiques des agriculteurs vers des pratiques plus économes en produits phytosanitaires.

> **Produits à usages non agricoles** (hors produits de biocontrôle à risque faible) :

Les usages non agricoles représentent 1 % de la QSA. Les évolutions de la QSA pour ces usages sont : - 31 % entre 2016 et 2017 et - 30 % entre 2017 et 2018.

Les évolutions du NODU en zones non agricoles (hors biocontrôle à risque faible) sont proches de celles de la QSA : - 27 % entre 2016 et 2017, - 25 % entre 2017 et 2018, - 54 % entre 2009-2011 et 2016-2018 (en moyenne triennale).

> **Produits de biocontrôle à risque faible** (usages agricoles et non agricoles) :

24 % de la QSA totale, dont 66 % représentée par le soufre. + 4 % entre 2016 et 2017, + 20 % entre 2017 et 2018. Les ventes de produits de biocontrôle ont presque doublé (+ 85 %) en moyenne triennale, entre 2009-2011 et 2016-2018.

Conclusion :

Les quantités de produits phytosanitaires les plus préoccupants diminuent d'année en année, et les quantités de biocontrôle à risque faible, alternatives aux produits conventionnels, augmentent fortement. En outre, en lien direct avec l'évolution de la réglementation, les quantités vendues de produits phytosanitaires à usages non agricoles diminuent d'année en année.

À l'inverse, les quantités vendues de produits phytosanitaires à usages agricoles (hors produits de biocontrôle à risque faible) ont augmenté de 22 % entre 2017 et 2018 alors qu'une légère diminution avait été observée entre 2016 et 2017. Cette augmentation peut être liée à un effet conjoncturel, tel que les conditions climatiques et une anticipation de l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse (RPD). En effet dans le même temps, le nombre d'exploitations engagées dans des démarches certifiées par l'État augmente.

La France compte 41 600 exploitations engagées en agriculture biologique à fin 2018, soit près de 9,5 % des exploitations françaises, en augmentation de 13 % par rapport à fin 2017.

En ce qui concerne les exploitations certifiées HVE (haute valeur environnementale), leur nombre atteint 2 272 au 1^{er} juillet 2019 pour 1 518 au 1^{er} janvier 2019, soit une progression de 50 % en 6 mois. Pour ce qui est de la certification environnementale « niveau 2 », le nombre d'exploitations certifiées s'élève à 17 500 au 1^{er} juillet 2019, contre 12 000 au 1^{er} janvier 2019, soit une progression de plus de 45 % en 6 mois.

PLUSIEURS ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES DU PLAN ECOPHYTO EN 2018 ET 2019 DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

> Mission d'audit de la Commission européenne sur la mise en œuvre par la France de la directive relative à l'utilisation des pesticides compatible avec un développement durable⁽³⁾ (rapport d'audit accessible au lien suivant : http://ec.europa.eu/food/audits-analysis/audit_reports/details.cfm?rep_id=4106).

> Mission d'audit de la Cour des comptes sur le plan Ecophyto (rapport d'audit à paraître).

> Mission d'audit de performance de la Cour des comptes européenne (rapport d'audit à paraître).

(3) La directive 2009/128 a pour objectifs de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement, et d'encourager le recours à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et à des méthodes ou techniques de substitution. Elle prévoit l'adoption de plans d'actions nationaux quinquennaux et une série de mesures à mettre en place, notamment l'inspection des pulvérisateurs, la formation des opérateurs, la restriction de l'usage des produits phytopharmaceutiques dans des zones spécifiques, des mesures visant la protection des masses d'eau.

Les ressources du plan Ecophyto

Ressources dédiées issues de la redevance pour pollutions diffuses :

- > 41 M€ pour le volet national mis en oeuvre par l'Agence française pour la biodiversité
- > 30 M€ pour le volet régional mis en oeuvre par les agences de l'eau

Autres ressources contribuant au programme Ecophyto : subventions nationales et européennes du deuxième pilier de la politique agricole commune (aides à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques orientées vers la réduction des produits phytopharmaceutiques, plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations...), subventions du compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR)...

Une gestion budgétaire améliorée

- > 148 projets financés en 2018
- > Taux d'engagement des crédits nationaux Ecophyto en 2018 : 99,97 %
- > Des sous-consommations évitées grâce aux redéploiements vers d'autres projets

La programmation prévisionnelle Ecophyto 2018 pour le volet national a été engagée en totalité. La programmation Ecophyto 2019 reste équivalente, dans ses grandes masses, à la programmation 2018. La principale évolution concerne l'enveloppe consacrée à la priorité Glyphosate (au sein de l'axe 3) qui triple par rapport à 2018 (2,2 M€ dans la programmation prévisionnelle 2019).

